

**CARLO GAVAZZI NV/SA**  
Mechelsesteenweg 311, B-1800 VILVOORDE  
Tel. : + 32 (0) 2 257 41 20 - Fax : + 32 (0) 2 257 41 25  
sales@carlo gavazzi.be – www.carlogavazzi.be

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **Préambule**

Art.1 Les conditions générales ci-après régissent toutes nos offres et confirmations de commande. Le client accepte formellement les présentes conditions générales par la simple acceptation d'une offre ou passation d'une commande; d'éventuelles clauses divergentes ne seront valables que pour autant qu'elles aient fait l'objet d'un accord écrit. Le client reconnaît avoir renoncé à d'éventuelles propres conditions existantes.

### **Commandes**

Art.2. Sauf convention contraire expresse écrite, toutes les offres et informations de Carlo Gavazzi se font sans engagement et à titre indicatif au prix du jour. En aucun cas d'éventuelles modifications ne peuvent donner lieu à un dédommagement ou à la résiliation de la convention par le client. La facturation est établie sur base des prix en vigueur au jour de la livraison ou de l'exécution de la commande. Nos prix sont calculés 'départ magasin ou atelier', sauf convention expresse contraire, et sont TVA non incluse. Toute acceptation d'une offre ou toute convention conclue par un agent de Carlo Gavazzi, sera uniquement valable moyennant l'accord écrit d'un directeur. La confirmation de vente communiquée par Carlo Gavazzi au client fait irréfablement preuve des modalités du contrat.

### **Délais de livraison**

Art. 3. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Un quelconque retard ne peut donner lieu au moindre dédommagement, ni à la résiliation totale ou partielle du contrat ou de l'ordre. Si la livraison est empêchée ou rendue excessivement difficile par un cas de force majeure, Carlo Gavazzi aura le droit d'adapter la convention aux circonstances ou de dénoncer la convention. Le client renonce formellement à tout dédommagement éventuel.

### **Protection de droits de propriété intellectuelle**

Art. 4. Sauf convention contraire, tous droits d'auteur et de propriété industrielle sur ses offres, plans, représentations, dessins, modèles (pilotes), logiciels, produits, etc. resteront la propriété de Carlo Gavazzi, indépendamment du fait que des frais pour la production de ceux-ci aient été mis en compte au client ou non. Ces données ne pourront être copiées, utilisées ou mises à disposition de tiers sans l'autorisation explicite et écrite de Carlo Gavazzi. En cas de non-observation de cette disposition, le client sera redevable, outre les indemnités légales prévues, d'une indemnité de 25.000 euros à Carlo Gavazzi. Toutes les données faisant l'objet de l'article présent seront retournées par le client à Carlo Gavazzi et ce à sa première demande et dans les délais prescrits par lui. En cas de non-observation de cette disposition, le client paiera à Carlo Gavazzi, outre les indemnités légales prévues, une indemnité de 1.000 euros par jour.

### **Sûretés**

Art.5. Carlo Gavazzi se réserve le droit d'exiger de tout temps des sûretés de paiement, garantissant ainsi la bonne exécution des engagements du client. Aussi Carlo Gavazzi est-elle habilitée à annuler tout ou partie des commandes à livrer et à suspendre l'exécution de la convention, tant que de telles sûretés n'auront pas été données, sans préjudice de son droit de résilier la convention de plein droit et sans mise en demeure. Les mêmes droits sont reconnus à Carlo Gavazzi en cas de non- paiement, par le client, de tout ou partie d'une facture.

### **Livraison**

Art.6. Les produits de Carlo Gavazzi sont livrés 'départ magasin'. Cette livraison opère transfert des risques. Le transport des produits s'effectue aux risques et pour compte de l'acheteur. Les produits livrés par Carlo Gavazzi qui sont conformes au bon de commande ne peuvent en aucun cas être retournés à Carlo Gavazzi.

### **Garantie**

Art. 7.

7.1. Carlo Gavazzi vend ses produits dans les strictes conditions de garantie suivantes :

- Tout vice apparent doit, à peine de déchéance, être dénoncé par recommandé dans les 7 jours calendrier de la livraison. Toute mise en œuvre des produits vaut agrégation.
- Tout vice caché doit, à peine de déchéance, être dénoncé par recommandé dans les 10 jours calendrier de sa prise de connaissance et au plus tard 6 mois après la livraison.
- A moins qu'il en ait été convenu autrement, exclusivement par écrit et en cas de facturation de ses (éventuels) conseils, Carlo Gavazzi n'octroie aucune garantie pour ce qui a trait à l'usage auquel le client destine les produits, pas plus qu'en ce qui concerne leur installation correcte, lesquels dont la responsabilité exclusive du client.

7.2. Que le vice soit apparent ou caché, les obligations de Carlo Gavazzi sont strictement limitées comme suit :

- La garantie est exclue en cas d'utilisation non conforme des produits et/ou en violation du mode d'emploi ou des prescriptions du fabricant.
- La garantie de Carlo Gavazzi est limitée au remplacement ou la réparation, à ses frais et à son choix, du produit défectueux, à l'exclusion de toute indemnisation. Sont en particulier exclus de la garantie tous dommages indirects, tels que, notamment, la perte de bénéfices, de marge, de chiffre d'affaires, de clients, les coûts administratifs,...

• La garantie cesse de produire ses effets si le client reste en défaut de respecter une quelconque obligation à l'égard de Carlo Gavazzi, en particulier le paiement de ses factures.

7.3. En tout état de cause, si une quelconque obligation de payer devait être mise à la charge de Carlo Gavazzi, encore celle-ci serait-elle expressément limitée à un montant maximum égal à trois fois le prix de vente du produit défectueux.

### **Force Majeure**

Art.8. Carlo Gavazzi n'est pas responsable des conséquences de cas fortuits, de force majeure ou de faits du prince qui empêchent ou entravent l'exécution de la convention. Sont notamment considérés comme tels: un agissement ou une omission imputable à l'acheteur, l'incendie, la grève, de nouvelles normes techniques imposées par les autorités, les retards de livraison imputables aux fournisseurs, etc ....

### **Réserve de propriété**

Art.9. Les produits livrés restent la propriété de Carlo Gavazzi jusqu'à leur paiement intégral, tous frais compris. Sans l'accord de Carlo Gavazzi, le client n'est pas autorisé à transmettre les produits à des tiers avant que les produits aient été payés. En cas de non-respect de tout ou partie des engagements de l'acheteur envers Carlo Gavazzi ou en cas de faillite ou d'insolvabilité manifeste du client, Carlo Gavazzi est irrévocablement autorisée à reprendre les produits livrés et à résilier la convention sans préjudice de ses autres droits, moyennant mise en demeure préalable et sans intervention judiciaire.



**CARLO GAVAZZI NV/SA**

Mechelsesteenweg 311, B-1800 VILVOORDE  
Tel. : + 32 (0) 2 257 41 20 - Fax : + 32 (0) 2 257 41 25  
sales@carlo gavazzi.be – www.carlogavazzi.be

**Paiement**

Art. 10.

10.1. Sauf convention contraire expresse, toutes les factures sont payables au comptant à Vilvoorde, sans escompte. Tous les prix sont hors TVA et toute autre perception prélevée de la part des pouvoirs publics. En cas de retard de paiement, un intérêt de 1,5 % par mois sera dû de plein droit et sans mise en demeure, par le seul fait de l'échéance de la facture. A défaut de paiement partiel ou total dans les 30 jours de la date de l'échéance de la facture, il sera de plein droit dû, outre les intérêts moratoires, une indemnité de 15 % à titre de dommages et intérêts forfaitaires sans que cette indemnité puisse être inférieure à 150.00 euros.

10.2. Le défaut de paiement à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déchéance du terme de toutes les factures de Carlo Gavazzi.

10.3. Le client s'interdit de suspendre le paiement des factures de Carlo Gavazzi, pour quelque motif que ce soit, notamment en cas de réclamation de sa part. Il renonce irrévocablement à invoquer l'exception d'inexécution.

**Loi applicable et tribunal compétent**

Art. 11. En cas d'annulation ou d'inapplication d'une clause de ses conditions générales, celle-ci restera limitée à cette clause. Art. 12. Toute contestation relève de la compétence des tribunaux de Bruxelles. Le droit belge sera d'application.

**Avertissement:**

l'Acheteur ne doit pas vendre, exporter ou réexporter, directement ou indirectement, vers la Fédération de Russie ou pour une utilisation dans la Fédération de Russie, les marchandises fournies par Carlo Gavazzi, conformément au règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil, tel que modifié. Cette restriction s'applique également à tout autre pays, entité ou individu soumis aux lois, réglementations et embargos commerciaux applicables en matière de sanctions imposés par l'Union européenne (UE), les États-Unis d'Amérique (USA) et toute autre juridiction compétente.